

RÉUNION DU CONSEIL

27 JUIN 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 juin 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du CGCT, Monsieur Yvon ROBERT a été désigné en qualité de Président de séance, en remplacement de Monsieur Frédéric SANCHEZ, pendant le débat et le vote de la délibération n° C 2019-0264 relative au Compte administratif 2018.

Monsieur Alain OVIDE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARON (Freneuse), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19 h 30, Mme BERCEZ (Bois-Guillaume), Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19 h 45, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) jusqu'à 20 h 44, M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 19 h 22, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 20 h 08, Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18 h 30, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 20 h 40, Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18 h 25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 18 h 45, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 20, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 18 h 45, M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-

Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19 h 45, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 20 h, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen) à partir de 18 h 21, M. TEMPERTON (La Bouille) à partir de 18 h 22, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20 h 10, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) jusqu'à 20 h 10.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUPIERRE, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, M. BARRE (Oissel) par Mme BERENGER, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. MARTOT, Mme BOULANGER (Canteleu) par M. RANDON, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER jusqu'à 19 h 22, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT à partir de 18 h 21, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par Mme FLAVIGNY, M. CHABERT (Rouen) par Mme MARRE à partir de 20 h 44, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. LE GALLO, M. CORMAND (Canteleu) par M. MOREAU, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. DEMAZURE à partir de 20 h 40, M. DUBOC (Rouen) par Mme DELAMARE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. GUILLIOT, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LAMIRAY, M. FOUCAUD (Oissel) par M. LABBE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. SIMON, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR, M. GRENIER (Le Houlme) par M. COULOMBEL, Mme HECTOR (Rouen) par Mme ARGELES jusqu'à 18 h 20, M. HOUBRON (Bihorel) par Mme HEBERT, M. JAOUEN (La Londe) par M. DESANGLOIS, Mme KREBILL (Canteleu) par M. GLARAN, Mme LAHARY (Rouen) par M. PESSIOT, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. ROGER, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par Mme GUGUIN, Mme LE COMPTE (Bihorel) par Mme ROUX, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme KLEIN, M. MARTINE (Malaunay) par Mme CANU, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par M. GAMBIER, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme MILLET (Rouen) par Mme EL KHILI, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN, M. OBIN (Petit-Quevilly) par Mme GOUJON, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY jusqu'à 20 h, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP jusqu'à 20 h 10, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme PIGNAT, M. RENARD (Bois-Guillaume) par Mme BERCES, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) par M. MEYER, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme BASSELET, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. BONNATERRE, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE.

Etaient absents :

Mme BALLUET (Rouen), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BOURGET (Houpeville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. DUVAL (Sotteville-lès-Rouen), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M.

HIS (Saint-Paër), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TIERCELIN (Boos).

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 1er avril 2019** (Délibération n° C2019_0222 - Réf. 4341)

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019 est adopté.

*** Organisation générale - Présentation du rapport d'activités et de développement durable 2018 de la Métropole Rouen Normandie** (Délibération n° C2019_0223 - Réf. 4244)

Le Conseil a pris acte de la présentation du Rapport d'activités et de développement durable 2018 de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf - Label Pôle National du Cirque - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0224 - Réf. 4334)

Les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses annexes pour la période 2019 / 2021 à intervenir avec l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf ont été approuvés, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2020 et 2021 et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Programmation au titre des saisons 2019/2020 et 2020/2021 : approbation** (Délibération n° C2019_0225 - Réf. 4265)

La programmation des musées (organisation d'expositions, rendez-vous habituels et événements) au titre des saisons 2019/2020 et 2020/2021 a été approuvée.

Monsieur le Président de la Métropole a été autorisé à solliciter les mécénats, les partenariats, l'assistance scientifique, les prêts, les labels et les subventions potentielles afférentes à ces conventionnements.

Les actions marketing ont également été autorisées.

Les termes des conventions de partenariat ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions de partenariat au-delà de 10 000 € TTC, de coproduction, de co-organisation d'expositions, de contrat d'assistance scientifique, demande de label ou toute demande de subvention donnant lieu à un conventionnement, afférentes à cette programmation.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Musées - Nouvelle grille tarifaire : approbation (Délibération n° C2019_0226 - Réf. 4280)**

La grille tarifaire des musées métropolitains a été approuvée. Cette grille reprend les tarifs adoptés en 2018 en les complétant et en les précisant. Ainsi, la grille tarifaire complétée intègre les droits d'entrée des prochaines expositions programmées, les nouvelles précisions relatives aux conditions tarifaires dans le cadre de locations d'espaces pour le musée des Beaux-Arts et pour les animations dans le cadre d'anniversaire, les ateliers enfants ponctuels d'une heure, de permettre aux enfants de 2 à 6 ans de participer aux événements dans les établissements dans le cadre d'actions spécifiques, ou encore consentir à des actions marketing pour tous les musées.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Evolution des disciplines métropolitaines évoluant dans les équipements métropolitains - Actualisation du règlement d'aides (Délibération n° C2019_0227 - Réf. 4319)**

Le Conseil a reconnu d'intérêt métropolitain le soutien financier aux clubs de la Métropole évoluant au plus haut niveau dans chacune des disciplines sportives suivantes pratiquées dans des équipements métropolitains (le basket, le tennis de table et le handball au Kindarena, le football au Stade Robert Diochon, le hockey sur glace à la patinoire de l'Île Lacroix et la voile à la base nautique de Tourville-là-Rivière) et le soutien financier aux clubs de la Métropole évoluant au plus haut niveau dans une discipline qui n'est pas pratiquée dans un équipement métropolitain mais qui contribue de façon significative au rayonnement du territoire métropolitain (le rugby au stade Jean Mermoz).

Le Conseil a décidé de soutenir, pour la saison sportive 2019-2020 :

- le Basket : la SASP Rouen Métropole Basket évoluant au Kindarena en Championnat professionnel ;
- le Tennis de table : le SPO Rouen tennis de table évoluant au Kindarena en Championnat de PRO A ;
- le Football : la SAS Quevilly Rouen Métropole évoluant au Stade Diochon en Championnat de National ;
- le Hockey sur glace : le Rouen Hockey Elite évoluant à la patinoire de l'Île Lacroix en Championnat de Ligue Magnus ;
- le Handball : le Rouen Handball dont les équipes féminines et masculines évoluent en Championnat de Nationale 2 et à Oissel Rouen Métropole Handball dont l'équipe masculine évolue en Championnat de Nationale 2 ;
- la Voile : le Club de Voile de St-Aubin les Elbeuf évoluant à la base nautique de Tourville-la-Rivière en Championnat de Champion's League ;
- le Rugby : le Rouen Normandie Rugby évoluant en Championnat de PRO D2.

Le règlement d'aide modifié joint à la délibération a été approuvé.

Adoptée à la majorité qualifiée des membres du Conseil (à l'unanimité des membres présents et représentés).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Allorge - Projet de centre de formation commun pour des clubs sportifs d'intérêt métropolitain - Déclaration d'intérêt métropolitain de la phase études (Délibération n° C2019_0228 - Réf. 4323)**

Le projet de centre de formation commun, baptisé « Académie, Sports et Excellence » intègre les disciplines hockey sur glace, basket, football et rugby. La phase d'études préalables à la réalisation de cet équipement, dont le montant estimatif s'élève à 100 000 € HT, a été déclaré d'intérêt métropolitain.

Le Conseil a décidé de solliciter des financements auprès des partenaires publics de la Métropole.

Adoptée à la majorité qualifiée des membres du Conseil (à l'unanimité des membres présents et représentés).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Piscine de la Cerisaie - Piscine-Patinoire des Feugrais - Fixation des tarifs 2019-2020 : approbation (Délibération n° C2019_0229 - Réf. 4279)**

Le coefficient d'indexation K a été arrêté à 1,0797503 pour les tarifs initiaux et 0,9968325 pour les tarifs créés par délibération du 25 février 2019, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Dans le cadre de sa politique commerciale et afin de faciliter le rendu de monnaie, il a été pris acte que Vert Marine propose d'arrondir les tarifs au dixième ou au centième le plus proche et de prendre la différence à sa charge.

Les tarifs des entrées et des activités pour les piscines et la patinoire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2019, ont été fixés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) - Modification du règlement : approbation (Délibération n° C2019_0230 - Réf. 4325)**

Le Conseil a décidé de modifier les termes du règlement du Fonds de concours intitulé « Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines » (FAGIP). Ainsi, pour les seules communes de moins de 5 000 habitants, une avance échelonnée représentant jusqu'à 90% du montant attribué, un premier acompte ne dépassant pas 25% du fonds de concours pourra être versé avant le démarrage des travaux et le dernier acompte représentant au minimum 10% du montant sera versé à l'achèvement des travaux.

Les termes du nouveau règlement, qui a pour objet de définir le mode de fonctionnement de ce fonds de concours, ont été approuvés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - FAGIP - Attribution particulière concernant l'implantation d'un Centre nautique sur le Plateau-Est de Rouen – Conventions à intervenir avec la commune de BELBEUF – Autorisation de signature (Délibération n° C2019_0231 - Réf. 4362)**

La Métropole Rouen Normandie a été autorisée à soutenir le projet d'implantation d'un centre nautique sur le Plateau Est de Rouen.

Elle a également été autorisée à verser à la commune de BELBEUF 30% du montant HT des dépenses éligibles conformément aux dispositions du fonds de Concours mis en place pour soutenir les investissements des communes pour développer l'apprentissage de la natation (FAGIP).

Le Conseil a accordé, à titre exceptionnel, avant le commencement des travaux, une avance de 25 % du montant de la subvention maximum allouée, soit 500 000,00 €, à la commune de BELBEUF, étant entendu que le dernier versement de la subvention devra représenter au minimum 10 % du montant global des travaux. Le solde de cette subvention sera versée après la production des pièces comptables prouvant les dépenses engagées pour l'opération.

Monsieur le Président est habilité à signer la convention financière qui sera établie avec la commune de BELBEUF.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Palais des Sports Kindarena - Contrat de nommage et de partenariat - Avenant de transfert à la Régie des équipements sportifs : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0232 - Réf. 4285)**

La cession du contrat de nommage et de partenariat du 20 février 2012 conclu avec FERRERO à la Régie des Équipements Sportifs de la Métropole est autorisée à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les termes de l'avenant de transfert joint à la délibération ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à le signer.

Adoptée (Contre : 27 voix).

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Palais des sports Kindarena - Régie des équipements sportifs - Convention de mise à disposition de moyens et de services : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0233 - Réf. 4331)**

Le Conseil a décidé de mettre à disposition le bâtiment « Palais des Sports - Kindarena », situé 40 rue de Lillebonne à Rouen, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2019, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée.

La redevance a été fixée à hauteur de 300 000 € HT, augmentée du montant de la TVA au taux en vigueur.

Les termes de la convention régissant les rapports entre la Métropole Rouen Normandie et la Régie des équipements sportifs ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Subvention d'investissement au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine - Régie d'exploitation de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine : attribution (Réf. 4364)**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Présentation du rapport annuel 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Délibération n° C2019_0235 - Réf. 4098)**

Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Aître Saint Maclou - Reconversion et réhabilitation de l'Aître Saint Maclou - SPL RNA / Mission d'assistance à la conduite d'opération phase 2 - Avenant n° 1 à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0236 - Réf. 4288)**

Le déroulement de l'opération de reconversion et de réhabilitation de l'Aître Saint Maclou rend nécessaire un allongement de 6 mois de la durée initiale de la convention conclue avec la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement (SLP RNA). L'incidence financière est évaluée à 31 764,72 € HT (38 117,66 € TTC), portant le montant du marché à 211 764,11 € HT (254 117,65 € TTC) dans les conditions détaillées à l'avenant n° 1 dont les termes ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Taxe de séjour - Modification des tarifs applicables au 1er janvier 2020 : approbation (Délibération n° C2019_0237 - Réf. 4141)**

La modification des tarifs de la taxe de séjour, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, a été approuvée en appliquant un taux de 3,5 % pour tout hébergement en attente de classement et non classé.

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les tarifs applicables aux hébergements classés.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie - Arrêt du projet n° 2 (Délibération n° C2019_0238 - Réf. 4199)**

Le projet de PLU arrêté le 28 février a été soumis pour avis, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, aux 71 communes composant la Métropole, aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux autres collectivités et organismes consultés.

Certaines communes ont émis un avis défavorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou les dispositions du règlement qui les concernent directement.

Le projet de PLU soumis à nouveau au vote est identique sur le fond et sur la forme au projet arrêté le 28 février 2019.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie annexé à la délibération a été arrêté.

Monsieur le Président a été autorisé à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à Mesdames et Messieurs les Maires des 71 communes membres de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'aux personnes publiques associées et consultées lors de son élaboration.

Adoptée à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés (Pour : 102 voix, Contre : 15 voix, Abstention : 14 voix).

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Malaunay - Élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Arrêt et bilan de la concertation (Réf. 4156)**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour en séance.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre de l'État - Programmation du logement social 2019 : approbation (Délibération n° C2019_0242 - Réf. 4286)**

Les critères de priorisation des opérations de logements sociaux ci-dessous ont été approuvés :

- 1 - Les opérations sollicitées sur les communes déficitaires en logement social au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains,
- 2 - Les deuxièmes ou troisièmes tranches d'opérations,
- 3 - Les acquisitions-améliorations de quelques logements en diffus,
- 4 - Les opérations qui bénéficieront d'un permis de construire purgé de tout recours avant la fin 2019.

La programmation du logement social 2019 a été approuvée.

Il a été décidé de financer les opérations dans l'ordre chronologique de réception des dossiers réputés complets, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou du nombre d'agrément délégués par l'État.

Les crédits et/ou agréments supplémentaires auprès de l'État au vu de l'avancement des projets et

des dépôts de dossiers, seront sollicités dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Président a été habilité à signer toutes les conventions afférentes à la mise en œuvre de cette programmation à intervenir, notamment les conventions d'aide personnalisée au logement.

Enfin, le Conseil a délégué au Bureau les décisions modificatives qui s'avèreraient nécessaires au titre de cette programmation 2019.

Adoptée (Contre : 4 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention Intercommunale d'Attributions : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0243 - Réf. 3698)**

La Convention Intercommunale d'Attributions a été approuvée et sera annexée au Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter l'agrément du représentant de l'État dans le département, agrément qui substitue la Convention Intercommunale d'Attributions à la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial. Il a été habilité à signer cette convention et les actes afférents.

Adoptée (Contre : 4 voix) .

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Présentation du bilan 2018 : approbation (Délibération n° C2019_0241 - Réf. 4240)**

Le bilan 2018 de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la Métropole a été approuvé et sera transmis aux communes ainsi qu'au Préfet et sera tenu à la disposition du public dans les conditions visées à l'article R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Adoptée (Contre : 4 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Accompagnement de la Métropole envers les copropriétés (Délibération n° C2019_0239 - Réf. 4324)**

Les principes de l'engagement de la Métropole en faveur d'un accompagnement des copropriétés de son territoire ont été approuvés.

Les dispositifs présentés ci-dessous dans le cadre du futur Programme Local de l'Habitat de la Métropole 2020-2025 ont été confortés :

- un dispositif de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) afin d'améliorer la connaissance de toutes les copropriétés de son territoire. Cet observatoire aura également comme objectif de repérer les copropriétés fragiles ou en voie de fragilisation afin d'envisager des actions ultérieures.

- un accompagnement des copropriétés souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique, par un renforcement des actions de l'Espace Info Energie à destination des copropriétés et par la mise en place d'une aide financière aux travaux portant sur les parties communes. Une priorité sera donnée aux copropriétés relevant du dispositif « Habiter Mieux Copropriétés » de l'ANAH.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Accompagnement des projets de renouvellement urbain (NPNRU) et mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal NPNRU : approbation (Délibération n° C2019_0240 - Réf. 4163)**

Les principes de l'engagement de la Métropole en faveur des projets de renouvellement urbain ont été approuvés, conformément à ses compétences en matière d'aménagement des espaces publics métropolitains, d'habitat et de fonds de concours spécifiques.

Le règlement du FSIC ANRU doté d'une enveloppe financière de 15 millions d'euros a été approuvé.

Il a été décidé de participer au titre du FSIC ANRU à hauteur de 35 % du reste à charge hors taxe des communes pour leurs investissements liés aux équipements et aux aménagements d'espaces publics non métropolitains, sous réserve que la participation de la Métropole ne soit pas supérieure au montant restant in fine à la charge de la commune.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Canteleu (NPNRU) : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0244 - Réf. 4293)**

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier du Plateau à Canteleu ont été approuvés.

Il a été décidé de participer financièrement au projet exposé ci-dessous pour un montant global prévisionnel de 2,5 millions d'euros :

- démolir et reconstruire le groupe scolaire Flaubert,
- renforcer les communications en créant une voirie communiquant avec le quartier de la Béguinière et le centre-ville,
- favoriser le parcours résidentiel par la construction d'une vingtaine de maisons individuelles en frange du quartier sur des emprises libérées par la démolition de l'école.

Monsieur le Président a été habilité à signer la dite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Petit-Quevilly (NPNRU) : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0245 - Réf. 4295)**

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier de la piscine à Petit-Quevilly ont été approuvés.

Il a été décidé de participer financièrement au projet exposé ci-dessous pour un montant global prévisionnel de 11,3 millions d'euros :

- en matière d'habitat, la démolition de 359 logements locatifs sociaux, la requalification de 753 logements sociaux et en copropriété, la résidentialisation de 1 079 logements sociaux et la construction de logements en diversification sur le foncier libéré,
- le regroupement de l'offre scolaire avec la démolition de trois écoles et la construction de deux pôles scolaires repositionnés et plus visibles,
- la démolition-reconstruction du gymnase sur un site permettant d'ouvrir l'équipement sur l'interquartier, en intégrant une partie de services de l'Antenne de Développement Social,
- la réhabilitation de la piscine,
- l'extension de la maison de l'Enfance Daudet en intégrant à l'équipement une partie des services de l'Antenne de Développement Social.

Monsieur le Président a été habilité à signer la dite convention.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville, de la Cathédrale, du Vieux Marché et de l'Opéra - Avenant n° 4 au contrat conclu avec la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0246 - Réf. 4296)**

Les termes de l'avenant n° 4 au contrat de concession du 28 février 2014 conclu entre la Métropole et la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 4 au contrat de concession du 28 février 2014 sous réserve de l'accord du conseil d'administration de la SPL.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Contrat de Plan État-Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Avenant n° 1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet de confortement et de l'APO/DCE de déconstruction partielle : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0247 - Réf. 4290)**

Le nouveau plan de financement des études sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau a été approuvé.

Les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention relative au financement des études d'avant-projet

de confortement et de l'APO/DCE de déconstruction partielle de la tranchée couverte rive gauche ont été approuvées. La participation de la Métropole au coût financier passe de 150 000 € à 227 273,40 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant à intervenir avec la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et SNCF Réseau.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Acquisition de véhicules de propreté - Règlement de mutualisation : approbation** (Délibération n° C2019_0248 - Réf. 4345)

Le règlement de mutualisation des véhicules de propreté a été approuvé et Monsieur le Président a été habilité à signer les actes correspondants.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Franchissement de la Seine - Expérimentation d'une navette fluviale à énergie électro-solaire - Avenant n°30 au contrat conclu avec SOMETRAR : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0249 - Réf. 4372)

Le lancement, courant juillet 2019, pendant 4 mois, de l'expérimentation d'un franchissement de la Seine à Rouen avec une navette fluviale à énergie électro-solaire pour un montant de 150 000 € HT a été approuvé.

La gratuité de la traversée pendant la durée de cette expérimentation a également été approuvée, ainsi que les dispositions techniques et financières qui font l'objet du 30ème avenant au contrat de concession conclu avec SOMETRAR le 28 juin 1991.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 30 et ses annexes.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Aménagements urbains entre le Zénith et le bas du boulevard des Belges / rue Dugay Trouin à Rouen - Plan de financement : approbation - Demandes de subvention auprès du FEDER : autorisation** (Délibération n° C2019_0250 - Réf. 4299)

Le plan de financement prévisionnel a été approuvé, la participation de la Métropole s'élevant à 5 019 221,34 €.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès du FEDER la subvention figurant au plan de financement d'un montant de 8 596 461,49 €. Il a été habilité à signer la convention à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides

qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Modifications apportées à l'arrêté tarifaire : autorisation** (Délibération n° C2019_0251 - Réf. 4297)

La non revalorisation des grilles tarifaires et les modifications apportées à l'arrêté tarifaire, ont été approuvées et seront applicables à compter du 1er septembre 2019.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'arrêté tarifaire.

Adoptée (Ne participent pas au vote : 17 voix soit 17 abstentions).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Renforcement de l'offre pendant l'Armada 2019 - Avenant à la convention de mutualisation de la ligne 30 conclu avec la Région Normandie : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0252 - Réf. 4289)

Les termes de l'avenant à la convention de mutualisation de la ligne 30 ont été approuvés, renforçant l'offre de transport durant l'Armada.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant à intervenir avec la Région Normandie ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Dispositif d'aide à l'achat de vélos - Bilan et reconduction** (Délibération n° C2019_0253 - Réf. 4313)

Le Conseil a décidé de reconduire le dispositif métropolitain d'aide à l'achat, chez des commerçants professionnels, de Vélos à Assistance Electrique (VAE), de vélos pliables, de vélos cargos ou familiaux ainsi que des châssis pendulaires à deux roues permettant de transformer un vélo en triporteur, neufs et homologués, au bénéfice des personnes physiques majeures résidant dans les communes situées sur le territoire métropolitain, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, dans la limite de 1 000 demandes recevables.

Il a fixé pour tout achat de vélos ou de châssis pendulaires à deux roues permettant de transformer un vélo en triporteur, éligible au dispositif, le montant de l'aide à la somme de 30 % du montant TTC dans la limite de 300 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Régies de l'eau et de l'assainissement : adoption des statuts - Conseils d'exploitation : désignation des membres - Désignation du Directeur des régies (Délibération n° C2019_0254 - Réf. 4310)**

Il a été décidé de scinder la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en deux régies distinctes.

Les statuts de la Régie publique de l'Eau et les statuts de la Régie publique de l'Assainissement ont été adoptés.

Monsieur Hubert SAINT, Monsieur Jean-Pierre PETIT, Monsieur Dominique GAMBIER, Madame Danièle PIGNAT et Monsieur André DELESTRE ont été élus en tant que représentants de la Métropole Rouen Normandie désignés parmi les conseillers métropolitains pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et de la Régie de l'Assainissement.

Monsieur Jacques LAMY, Madame Régine DEPIERRE, Monsieur Sébastien PETITPERRIN et Madame Chantal SAULNIER ont été élus en tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement n'appartenant pas au Conseil de la Métropole pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et de la Régie de l'Assainissement.

Sur proposition du Président, Arnaud DELAHAYE a été désigné comme Directeur des régies. La rémunération mensuelle du Directeur de la Régie Publique de l'eau et de la Régie Publique de l'Assainissement a été fixée et correspond au grade de recrutement de Monsieur Arnaud DELAHAYE, Adjoint au DGA eau/risques et de le positionner sur un niveau de responsabilité 1C.

Monsieur le Président a été habilité à réaliser toutes les formalités à intervenir.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Contrat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2019_0255 - Réf. 4252)**

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à programmer et réaliser les actions inscrites au contrat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le plan de financement prévisionnel pour les opérations complémentaires aux actions inscrites au contrat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, approuvé par délibération du 10 octobre 2016, a été approuvé. Le coût du programme des actions est estimé à 760 000 € HT. Le montant estimé des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est de 304 000 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Communes de Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine, Yainville, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville et Duclair - Zonage d'assainissement des eaux usées : adoption (Délibération n° C2019_0256 - Réf. 4249)**

Le zonage d'assainissement des communes de Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine, Yainville, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville et Duclair, soumis à enquête publique du 4 février au 9 mars 2019 a été adopté.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0257 - Réf. 4269)**

La délibération du Conseil du 8 novembre 2018, pour ce qui concerne uniquement l'approbation des termes du contrat global avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a été abrogée.

Le Contrat de Territoire Eau et Climat établi pour 2019 à 2024 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du 11ème programme a été approuvé.

Le montant des actions pour lesquelles la Métropole serait maître d'ouvrage s'élèverait à 9,2 millions d'euros dont 281 k€ pour la protection de la ressource, 1,9 millions d'euros sur des enjeux en lien avec la biodiversité et 7 millions d'euros de travaux pour l'alimentation en eau potable.

Monsieur le Président a été habilité à signer le Contrat de Territoire Eau et Climat établi pour 2019 à 2024 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Convention financière de mise à disposition d'équipements, de services et de moyens au syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec : autorisation de signature - Convention de gestion pour l'entretien des bassins : autorisation de signature - Convention de services pour la protection de la ressource en eau, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0258 - Réf. 4263)**

Les termes :

- de la convention financière, de mise à disposition d'équipements, de services et de moyens à intervenir avec le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec,
- de la convention de gestion pour l'entretien des bassins à intervenir avec le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec,
- de la convention de services pour la protection de la ressource en eau, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à intervenir avec le Syndicat des Bassins Versants

Cailly-Aubette-Robec ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Convention-cadre 2020-2023 à intervenir avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) : autorisation de signature - Attribution d'une subvention : autorisation (Délibération n° C2019_0259 - Réf. 4261)**

Les termes de la convention cadre 2020-2023 à intervenir avec le WWF ont été approuvés.

Le budget total envisagé pour la mise en œuvre des programmes est fixé à 226 148 € HT sur la période 2020-2023. Le montant de la subvention de la Métropole à hauteur de 180 000 € HT a été approuvé, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2020, 2021, 2022, 2023.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention cadre 2020-2023 à intervenir avec le WWF.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Prix et qualité du service d'élimination des déchets - Rapport annuel 2018 (Délibération n° C2019_0260 - Réf. 4259)**

Le Conseil a émis un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets étant précisé que le rapport sera transmis aux communes membres pour présentation à leur Conseil municipal.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Suivi des délégations de service public - Crématorium - Actualisation des tarifs pour la période du 1er août au 30 septembre 2019 : approbation (Délibération n° C2019_0261 - Réf. 4281)**

Il a été décidé d'arrêter les coefficients d'indexation K des tarifs du crématorium conformément aux documents tarifaires joint à la délibération pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2019.

Les tarifs du crématorium sont fixés selon les documents annexés à la délibération à compter du 1^{er} août 2019.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Suivi des délégations de service public - Crématoriums de la Métropole - Choix du délégataire : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0262 - Réf. 4282)**

Le choix du Président de confier la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crématoriums à la Société des Crématoriums de France pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2019 a été approuvé.

Les termes du contrat de Délégation de Service Public et ses annexes ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer le contrat de Délégation de Service Public avec la Société des Crématoriums de France.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Comptes de gestion 2018 du Trésorier : approbation**
(Délibération n° C2019_0263 - Réf. 4215)

Le Conseil a approuvé le compte de gestion du receveur.

Il a été donné quitus à Monsieur Pascal BARDIN, Trésorier Principal, pour sa gestion 2018.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2018** (Délibération n° C2019_0264 - Réf. 4219)

Le Compte Administratif de la Métropole Rouen Normandie ainsi que ceux de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, de la Régie Rouen Normandie Création et de la Régie de l'Énergie Calorifique pour l'exercice 2018 ont été adoptés sous la Présidence de Monsieur Yvon Robert désigné en qualité de Président de séance conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoptée (Abstention : 17 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2018 - Affectation du résultat**
(Délibération n° C2019_0265 - Réf. 4218)

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget Supplémentaire 2019 - Décision modificative n° 1**
(Délibération n° C2019_0266 - Réf. 4336)

Le budget supplémentaire a été adopté chapitre par chapitre.

Les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement) et notamment les autorisations de programmes (AP) pour les travaux liés à Cœur de Métropole, la tranchée ferroviaire couverte et l'Arc Nord Sud/ T4 ont été approuvés.

Adoptée (Abstention 16 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - AP/CP - Ajustement des Autorisations de Programme (AP/CP) dans le cadre du Budget Supplémentaire 2019 (Délibération n° C2019_0267 - Réf. 4275)**

L'actualisation des 20 Autorisations de Programme et de leurs Crédits de Paiement présentés en annexe à la présente délibération a été votée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement - Budget principal de l'Eau et budget annexe de l'Assainissement - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2019_0268 - Réf. 4237)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget principal, Transport, Déchets Ménagers et Régie Réseau Seine Création - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2019_0269 - Réf. 4238)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Indemnité de Conseil allouée au Comptable public (Délibération n° C2019_0270 - Réf. 4210)**

Le Conseil a décidé d'octroyer une indemnité de conseil à Monsieur Hubert METAIS, à compter du 1^{er} avril 2019, par application des taux fixés par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et ceci pour la durée du mandat du Conseil métropolitain.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Service de paiement en ligne des recettes publiques locales - Convention d'adhésion au service de paiement PAYfip à intervenir avec la DGFIP : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0271 - Réf. 4209)**

Le Conseil a décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} juillet 2019, par application des seuils fixés par le décret n° 2018-069 du 1^{er} août 2019, le service de paiement en ligne aux usagers.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Télétravail – Modalités de mise en œuvre : adoption** (Délibération n° C2019_0272 - Réf. 4375)

La mise en œuvre du télétravail a été approuvée dans les conditions fixées dans l'annexe jointe à la délibération.

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte rendu des décisions du Bureau du 29 avril 2019** (Délibération n° C2019_0273 - Réf. 4338)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président** (Délibération n° C2019_0274 - Réf. 4294)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 56.

